

Montreuil, le 25 mai 2018

## Lutte contre le travail dissimulé : 271 millions d'euros de redressement

Avec **541 millions de redressements opérés au titre de la lutte contre le travail dissimulé en 2017** (soit une progression de 70% par rapport à 2014) et **près de 2,3 milliards d'euros sur 2013-2017**, le réseau des Urssaf, acteur central de la lutte contre la fraude sociale, continue à exercer sa mission en poursuivant l'amélioration du ciblage de ses contrôles.

Mission phare du réseau des Urssaf, la lutte contre la fraude sociale est un enjeu majeur pour la pérennité de notre système de protection sociale et un facteur d'équité de la concurrence entre les entreprises. Ainsi, près de **58 000 actions de lutte contre le travail dissimulé** ont été menées par les Urssaf en 2017.

Pour **l'Urssaf Ile-de-France**, le montant total des redressements opérés en 2017 au titre de la lutte contre le travail dissimulé s'élève à **271 millions d'euros**.

Au delà du projet de loi fraude qui permettrait un échange de données facilité entre les administrations, l'Urssaf poursuivra sa démarche d'amélioration des ciblage en développant de nouvelles méthodologies d'exploitation des données, notamment celles fournies par la déclaration sociale nominative (DSN) et par l'utilisation de technologies de type « Big Data ».

### À propos de l'Urssaf Ile-de-France

Le réseau des Urssaf collecte les cotisations et contributions sociales qui financent le régime général de la Sécurité sociale. Il s'est vu confier progressivement des missions de recouvrement ou de contrôle par un nombre croissant d'institutions et d'organismes. Soit un total de 900 partenaires.

Le réseau des Urssaf a développé la qualité de la relation et du service auprès de ses 9,7 millions de cotisants en s'inscrivant dans une économie du tout numérique. Il propose des offres de service spécifiques, notamment pour les particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi), les associations (CEA), ou les petites entreprises (TESE, CNFE\*\*).

En 2017, l'Urssaf Ile-de-France a encaissé 111 788 milliards d'euros auprès de 1 258 276 cotisants, mené 46 719 actions de contrôle (toutes opérations de contrôles confondues) des cotisants et accompagné les entreprises en difficulté en accordant 132 029 délais de paiements.

\*CEA (Chèque emploi associatif), TESE (Titre emploi service entreprise), CNFE (Centre national des firmes étrangères)

\*\* entreprises, administrations, collectivités territoriales, professions indépendantes, particuliers employeurs, praticiens et auxiliaires médicaux

Contact presse : Martine Riquier-Verna – [contact.presse.idf@urssaf.fr](mailto:contact.presse.idf@urssaf.fr)

